

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Mai 1875.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni samedi matin. M. le duc Decazes a donné connaissance des dernières dépêches de Berlin qui confirment le maintien des bons rapports entre l'Allemagne et la France.

M. Dufaure a donné lecture des projets de lois constitutionnelles complémentaires.

Le conseil a décidé que les projets complémentaires des lois constitutionnelles seraient déposés aujourd'hui mardi sur le bureau de l'Assemblée.

Samedi, la discussion du projet sur les caisses d'épargne a été reprise à la Chambre. La veille, les dispositions élevant à 2,000 fr. le maximum des dépôts avaient été rejetées; samedi, la commission a subi un nouvel échec: l'exception proposée en faveur de Paris et des grandes villes a également été rejetée.

L'article 3 du projet qui autorise les mineurs et les femmes mariées à déposer et à retirer les sommes de la caisse d'épargne a été vivement combattu par M. Cherpin.

Cet honorable député avait signalé avec raison les inconvénients graves que pourrait présenter cet article en cas de désunion dans le ménage; M. Tallon lui répond, en se plaçant au point de vue des ménages modérés, que les dispositions contenues dans la loi ne peuvent que présenter des avantages sérieux.

Mais, quelle sera l'origine des économies que la femme pourrait placer à la caisse d'épargne en dehors du mari? répond M. Leroyer.

Ces économies ne pourraient parvenir que de l'inconduite ou du pillage.

L'Assemblée est si bien de son avis que l'article est rejeté à l'unanimité moins trois voix.

L'article 4 ayant subi le même sort, la commission s'est décidée à prendre une résolution depuis longtemps attendue: elle a retiré la loi.

L'Officiel a publié un décret rapportant le décret qui convoquait les électeurs des départements du Cher et du Lot pour le 30 de ce mois, à l'effet de pourvoir au siège de député vacant dans chacun de ces départements.

Le même journal a également publié trois décrets relatifs à la durée et aux conditions du travail des enfants employés dans les mines, carrières, ateliers et fabriques, et à l'interdiction du travail dans les établissements dangereux, incommodés ou insalubres. Ces décrets, rendus en vertu de la loi du 19 mai 1874, sont suivis de longs tableaux où sont consignés les établissements dangereux et ceux auxquels le travail des enfants est permis sous certaines conditions.

La suppression des élections partielles a été votée à une majorité de 66 voix composée par l'union du centre droit, du centre gau-

che de la droite modérée et de quelques voix de la gauche, entre autres celles de MM. Jules Favre, Jules Ferry, Langlois, Ernest Picard. La minorité comprend les bonapartistes, l'extrême droite, les deux groupes de la gauche. Tous les ministres ont voté pour. Parmi les abstentionnistes, nous remarquons MM. Thiers, Edmond Adam, Arnaud (de l'Ariège), le baron de Bourgouing, Haentjens, Hamille, l'amiral Saisset, Target, etc., etc.

Au cours de la discussion sur les élections partielles, M. le ministre de l'instruction publique a interrompu M. Raudot pour affirmer que la proposition de l'honorable M. Maurice, relative au traitement des instituteurs, serait examinée cette année même. Cette promesse de M. Wallon a produit une excellente impression sur l'Assemblée; l'amélioration du sort des instituteurs est une des réformes que tous les conservateurs, sans distinction d'opinion, ont à cœur de voir promptement résolue.

Voici le texte de la proposition de M. Calmon sur la fixation de l'époque à laquelle pourront avoir lieu les élections générales :

« Art. 1^{er}. L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de telle sorte que, avant sa prochaine prorogation, elle ait voté la loi électorale du Sénat, la loi électorale de la Chambre des députés, la loi réglant les rapports des pouvoirs publics entre eux, et le budget de l'exercice 1876.

» Art. 2. Dans la semaine qui précédera cette prorogation, l'Assemblée nationale élira les soixante-quinze sénateurs dont le choix lui a été réservé par la loi du 25 février dernier, et, immédiatement après, elle fixera la date de l'élection des sénateurs des départements et colonies, la date de l'élection des membres de la Chambre des députés et celle de la réunion des nouvelles Assemblées. »

La commission chargée d'examiner les projets relatifs à l'installation des deux Chambres a procédé à une minutieuse étude sur place des plans proposés par l'architecte de l'Assemblée.

M. Joly a formellement promis à la commission de livrer les deux salles avant le 4^{er} décembre; de leur côté, MM. les commissaires sont enchantés des explications qui leur ont été données et ont promis de faire un rapport d'urgence.

A la réunion de la commission relative au projet de loi sur l'enseignement supérieur, qui a eu lieu samedi, M. Wallon, ministre de l'instruction publique, a demandé plusieurs modifications au projet.

Ses observations ont porté sur les deux points suivants :

M. Wallon a demandé que, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une école libre, le candidat ait vingt-cinq ans d'âge et possède le diplôme de licence ou de doctorat.

A défaut de ces titres officiels, le ministre a demandé qu'il ait trois ans d'exercice dans une institution du gouvernement.

M. Wallon s'est opposé à la collation des grades par les facultés libres, et a repoussé le projet de la commission.

Les candidats qui ne voudront pas rece-

voir leur diplôme d'une institution du gouvernement devront passer leur examen devant un jury spécial composé mi-partie d'examinateurs nommés par le gouvernement et par les facultés libres.

M. Wallon a aussi laissé entendre qu'il ne s'opposerait pas à la discussion de ce projet au cours de cette session législative.

Le parti légitimiste est décidé à réclamer avec énergie la reprise de la discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Un curieux incident a marqué jeudi la nomination des présidents et des secrétaires dans les bureaux de l'Assemblée.

Dans le 15^e bureau, M. Wallon, ministre de l'instruction publique, a voté pour les candidats de la réaction.

Horreur! les républicains trahis par le fondateur de la République!

Il y avait dans les couloirs des pleurs et des gémissements de dents.

Le moment n'est pas éloigné où M. Wallon sera accusé de trahison.

La commission relative à la liste civile impériale a conclu au retranchement de 4 millions de la somme de 8 millions demandée par l'impératrice et consentie par le gouvernement.

M. Rouher, dans le cas où l'Assemblée ratifierait les conclusions de la commission, en appellerait aux tribunaux.

L'attitude indécise de M. Buffet, relativement au scrutin de liste ou d'arrondissement, a décidé certains groupes parlementaires à déléguer leurs bureaux auprès de lui pour essayer de le décider à se prononcer définitivement.

On prête à M. Buffet l'intention de proposer un nouveau mode de scrutin.

Il se rallierait aujourd'hui au scrutin d'arrondissement; mais l'arrondissement serait la base de la circonscription électorale, quel que soit le nombre de députés à élire.

La question du scrutin de liste ou d'arrondissement préoccupe les esprits.

Différents groupes parlementaires font en ce moment des enquêtes particulières pour connaître l'état des esprits. D'après les premiers renseignements reçus jusqu'à ce jour, il ressort que l'Ouest de la France est favorable au scrutin de liste, et que le Midi l'est au scrutin d'arrondissement.

La cour de cassation, dans son audience du 8 mai, vient de juger de nouveau, contrairement à un arrêt de la cour de Toulouse, que la distribution non autorisée de bulletins électoraux constitue une contravention à l'article 6 de la loi du 27 juillet 1840. L'arrêt décide en outre que la remise en masse de bulletins électoraux à des individus chargés de les distribuer est une contravention tout aussi bien que la distribution faite directement aux électeurs.

Les importations en France ont été, pour les quatre premiers mois de 1875, de 4 mil-

liard 177 millions, et les exportations de 4 milliard 552 millions.

On télégraphie de Berlin à la Gazette de Cologne :

« On annonce de source certaine que l'empereur Alexandre a déclaré à plusieurs personnes, pendant les fêtes qui ont eu lieu à Berlin, que la Russie n'aurait pas beaucoup de peine à remplir sa tâche pacifique, parce qu'aucun Etat ne veut la guerre.

» L'empereur Alexandre aurait ajouté qu'il a trouvé l'empereur Guillaume et le prince de Bismark animés des meilleures intentions, et que l'on pouvait être sûr que l'Allemagne ferait, de son côté, tout ce qu'elle pourrait pour maintenir la paix.

La première publication légale du mariage de M. Edouard-Godefroy Cavaignac, fils du général de division Eugène Cavaignac, vient d'être faite. Il épouse M^{lle} Blanche Nojon, fille d'un chef d'escadron d'état-major.

Le projet de budget pour 1876 a été distribué à l'Assemblée nationale. Il résulte de l'exposé des motifs que, si les évaluations de recettes n'atteignent pas les chiffres espérés, on peut cependant compter qu'elles donneront des plus values. L'évaluation porte les recettes prévues au chiffre de :

2,574,342,877 fr.

et établit les crédits ouverts aux dépenses à la somme de :

2,569,296,745 fr.

D'où un excédant de recettes de :

4,046,162 fr.

Les crédits afférents aux services de la dette publique et des dotations ont un total de :

1,482,342,284 fr.

Ceux relatifs aux services généraux des ministères ont un total de :

4,420,799,474 fr.

Voici un aperçu des crédits affectés à chacun des ministères en particulier :

Justice : 33,690,890 fr. — Soit 416,573 fr. de diminution sur 1875.

Affaires étrangères : 41,255,500 fr. — Somme égale à 1875.

Intérieur : 86,408,864 fr. — Augmentation de 3,228,426 fr. sur 1875.

Gouvernement civil de l'Algérie : 26 millions 934,531 fr. — Augmentation de 3,826,247 fr. sur 1875.

Finances : (Service général) 20,458,450 francs. — Augmentation de 204,200 francs sur 1875.

(Frais de régie), 248,403,263 fr. — Augmentation de 500,444 fr. sur 1875.

(L'énormité de ce chiffre exige une explication avant de passer outre. Dans ces frais de régie sont compris 405,383,487 francs de subventions postales; reste donc 443 millions 207,775 fr. de frais de régie proprement dits, c'est-à-dire de frais de perception d'impôts. Or, la somme des impôts de toute nature atteignant 2 milliards 440,200,354 fr., cela fait ressortir le taux des frais de perception à 5,93, près de 6 0/0.)

Dette publique : 1,482,542,284 fr. — Diminution de 40,887,493 fr. sur 1875.

(Remboursements et restitutions) : 47 millions 782,000 fr. — Diminution de 1,364,900 fr. sur 1875.

Guerre : 500,037,145 fr. — Augmentation de 6,260,704 fr. sur 1875. (Il n'y a

pas de quoi mettre l'Europe sur des sous.)

Marines et colonies : 465,893,396 fr. — Augmentation de 6,989,031 fr. sur 1875.

Instruction publique, cultes et beaux-arts : 97,489,390 fr. — Augmentation de 336,876 fr. sur 1875.

Agriculture et commerce : 48,404,400 fr. — Augmentation de 4,341,060 francs sur 1875.

Travaux publics : 464,430,438 fr. — Augmentation de 4,480,949 fr. sur 1875.

La question du remboursement des sommes dues à la Banque de France est résolue par une convention dont voici le texte :

Entre les soussignés :

1° M. Léon Say, membre de l'Assemblée nationale, ministre des finances, agissant en cette dernière qualité et en vertu des pouvoirs à lui conférés par le gouvernement ;

2° M. Gustave Rouland, directeur de la Banque de France, dûment autorisé par la délibération du conseil général de ladite Banque, en date du 5 présent mois, a été arrêté et convenu ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Sur la somme de 200 millions échéant en 1876, le Trésor pourra ne rembourser à la Banque de France, pendant ladite année, que 140 millions, à la condition que la différence soit reportée à l'année suivante (1877).

Art. 2. — A partir du 1^{er} janvier 1878, le reliquat de l'avance primitive de 4 milliard 470 millions sera remboursé à raison de 135 millions dans chacune des années 1878 et 1879.

Art. 3. — L'avance additionnelle de 80 millions consentie par le traité du 4 août 1874 sera remboursée de la manière suivante :

50 millions en 1877, et 45 millions pendant chacune des années 1878 et 1879.

Art. 4. — Le présent traité ne sera exécutoire qu'après l'approbation de l'Assemblée nationale.

Il sera, ainsi que tous les actes qui pourraient se rattacher à son exécution, timbré et enregistré en débet.

Fait double et signé, après lecture, à Paris, le 6 mai 1875.

Le gouverneur de la Banque de France,

Signé : ROULAND.

Le ministre des finances,

Signé : LÉON SAY.

STATISTIQUE DE LA FRANCE

COMPARÉE AVEC LES DIVERS PAYS DE L'EUROPE.

Tel est le titre d'un remarquable travail de M. Maurice Block, le statisticien couronné par l'Institut, et dont nous allons rapidement extraire les faits et chiffres saillants :

Territoire français.

Superficie, 528,586 kilomètres carrés, soit 52,857,675 hectares ou 27,000 lieues carrées.

Superficie territoriale des principales puissances de l'Europe.

1° Russie	4.865.108 kil. carrés.
2° Turquie	2.085.596 —
3° Suède et Norvège..	757.832 —
4° Autriche-Hongrie..	622.600 —
5° Allemagne	544.450 —
6° France	528.586 —
7° Espagne	507.045 —
8° Grande-Bretagne...	313.566 —
9° Italie	296.013 —

Différentes variations du sol français.

Pays de montagnes	4.268.750 hect.
Landes et bruyères	5.670.089 —
Sol de riche terrain	7.276.369 —
Sol de craie ou calcaire	9.785.197 —
Sol de gravier	3.417.893 —
Sol pierreux	6.612.348 —
Sol sablonneux	5.921.377 —
Sol argileux	2.232.885 —
Sol marécageux	284.454 —
Sol de différentes espèces...	7.290.238 —

Assolements.

Terres labourables	25.500.675 hect.
Prairies	5.159.179 —
Vignes	2.088.048 —
Bois, forêts	7.638.286 —

Il résulte de ces chiffres que 40,386,188 hectares seulement sont en valeur. Le reste du territoire comprendrait les routes, chemins de fer, canaux, promenades publiques, bâtiments, maisons, églises, monuments, 7 millions d'hectares de landes, bruyères,

terres vagues, et 1 million de forêts et domaines non productifs.

Population. — En 1700, on évaluait la population à 19,669,320 habitants; 101 ans après, en 1801, elle montait à 27,349,003 habitants; en 1851, à 35,783,170; en 1866, à 38 millions 67,064. Par suite de la guerre et de la cession de l'Alsace et de la Lorraine, elle n'était plus, en 1872, que de 36,102,921.

Classement de la population par profession en 1872. — Agriculture, 18,513,325; industrie, 12,690,069; professions libérales, 1 million 815 mille 460; rentiers, 2,103,128; professions non classées, 980,939; nombre des maisons, 8,477,500, couvrant une superficie de 244,893 hectares.

Instruction publique. — En 63 ans, les dépenses pour l'instruction publique ont décuplé. Est-ce donc pour cela que le niveau des études a baissé et que nous restons le peuple le plus ignorant de l'Europe? Si l'on devait s'en rapporter à M. Maurice Block, les allocations de l'Etat, jointes aux dépenses des départements, communes et particuliers en faveur de la science primaire, monteraient, en 1873, à 163 millions. Or, l'Angleterre ne dépense dans le même but que 61 millions; la Russie, 48; la Prusse, 15. On compte en France 80 lycées, où l'on instruit 36,756 élèves, et 244 collèges, dont 32,744 jeunes gens suivent les cours; plus 935 établissements libres, réunissant 75,000 disciples.

Les écoles normales primaires, au nombre de 79, fournissent annuellement 1,060 magistrats.

On ne possédait encore en 1833 que 22,640 écoles communales. Aujourd'hui, la France en compte 50,880, dont 20,000 de garçons, 14,670 mixtes et 14,837 spécialement pour les filles.

En 1872, 3,352,075 enfants suivaient les écoles primaires. Sur ce nombre, 1,610,229 acquittaient la rétribution scolaire, 1,741,846 recevaient l'instruction gratuite.

Cultes. — Sur 36,102,000 Français, on compte 1 million de protestants, 90,000 juifs et 20,000 individus professant des cultes non reconnus. Le reste de la population est catholique.

Hierarchie ecclésiastique. — En tête figurent :

5 cardinaux, 18 archevêques et 67 évêques.

Vicaires généraux, 190; chanoines, 695.

Cures inamovibles, 3,437; succursales, 30,846; vicariats autorisés, 9,169.

Grands séminaires, 89; petits séminaires, 150.

Communautés d'hommes, 86, comptant 17,770 membres, dont 12,845 voués à l'enseignement.

Communautés de femmes, 281, comptant 90,943 membres, dont 58,883 voués à l'enseignement.

Ainsi, les communautés fournissent pour l'instruction de l'enfance plus de 71,000 maîtres ou maîtresses dévoués ne recherchant qu'une chose : le bien; ne poursuivant qu'un but : la moralisation de l'enfance, par le respect et l'observation des lois de Dieu. De là les fureurs de la Révolution et les menaces qu'elle adresse à l'enseignement religieux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Enfin, hier soir, vers six heures, nous avons eu de la pluie. Pendant plus d'une demi-heure, elle a tombé abondamment. L'orage a dû être plus violent à notre horizon que chez nous; espérons qu'il n'aura pas causé de dégâts, dans le Poitou surtout, où il s'est tenu le plus longtemps.

Dimanche dernier, le sieur François Chapeau, ouvrier menuisier aux Verchers, s'est perdu dans sa chambre à coucher.

Chapeau se livrait à la boisson et avait des moments d'absence; deux fois déjà il avait cherché à se donner la mort en se portant des coups de rasoir à la gorge.

Il y a quelques jours, le sieur Avard, Pierre, âgé de 69 ans, demeurant commune du Thourel, canton de Gennes, a été trouvé pendu à une poutre, dans l'intérieur de son domicile.

On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

NOS DÉPUTÉS.

Amendement Wolowski, relatif aux élections partielles, rejeté par 448 voix contre 174 :

Les députés de Maine-et-Loire ont voté contre, sauf MM. de la Bouillerie et Max Richard, qui n'ont pas pris part au vote.

Scrutin sur l'article unique de la commission, supprimant les élections partielles, article adopté par 345 voix contre 279 :

Nos députés ont voté pour, sauf M. Maillé, qui a voté contre, et M. de la Bouillerie qui n'a pas voté.

Scrutin sur l'article 2 du projet relatif aux caisses d'épargne, — maximum des dépôts porté à 2,000 fr. au lieu de 1,000, — article rejeté par 409 voix contre 158 :

A voté pour : M. Delavau ;

Ont voté contre : MM. Chatelin, vicomte de Cumont, comte de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux ;

N'a pas voté : M. de la Bouillerie.

La semaine dernière, une nouvelle tentative de déraillement s'est produite sur la ligne de Poitiers-Saumur.

A ce sujet, le *Journal de la Vienne* publie les lignes suivantes :

« Allons, si ça continue, on en viendra à regretter les diligences. — Elles étaient quelquefois arrêtées par les brigands, mais à la condition d'être bien sage, de ne pas faire de résistance, on en était quitte pour sa bourse et pour une émotion passagère, source de nombreux récits au retour.

» Aujourd'hui, avec les chemins de fer, plus de brigands, tout au plus quelques maigres assassins, si rares, qu'ils font révolution; mais, dans la Vienne, surtout depuis quelque temps, les tentatives de déraillement sont si fréquentes, qu'elles deviennent inquiétantes.

» Il n'y a pas trois semaines, nous annoncions même que ce n'était que par hasard que le train de Bordeaux avait échappé à un désastre affreux. Aujourd'hui, on nous apprend qu'une nouvelle tentative de déraillement s'est produite sur la ligne de Poitiers-Saumur; près le passage à niveau de Moncontour.

» Une pierre avait été placée sur la voie; mais heureusement le chasse-pierres de la locomotive l'a jetée de côté, et il n'y a eu aucun accident à déplorer.

» Ce qu'il y a de plus triste dans tout cela, c'est l'impunité dont jouissent les coupables auteurs de ces méfaits. Mais si la justice est boiteuse, tôt ou tard elle finit par attraper les coupables; il faut donc espérer qu'un jour viendra où on les connaîtra.

ANGERS. — La Société de Pharmacie a obtenu, samedi encore, deux beaux succès, qui sont, paraît-il, les derniers de la série, — pour le moment.

M^{me} Chevalier-Durand, fabricante d'huiles, a été condamnée à 500 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts, pour vente illicite d'huile de foie de morue.

M^{me} veuve Gaucher, confiseur, a été également condamnée à 500 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts, pour vente illicite de pastilles de santoline.

Espérons, maintenant, ajoute l'*Union de l'Ouest*, que la pharmacie triomphante voudra bien vendre ses produits privilégiés, monopolisés, à un prix qui ne soit pas trois et quatre fois au-dessus du prix raisonnable!

UN MAUVAIS TOUR DE PRESTIDIGITATION.

Les journaux d'Angers nous apprennent que Domingo, le petit nègre du prestidigitateur Cordelier, que nous avons vu à Saumur, a voulu ces jours-ci continuer à lui tout seul ses exercices d'escamotage.

Cet intéressant garçon, jugeant qu'il avait un nombre suffisant de tours dans son sac, quitta son maître, et entra, pendant son séjour à Angers, chez un des dentistes de cette ville les plus renommés, où il mit aussitôt sa science en pratique. Tout en introduisant les clients dans le cabinet de douleurs, il trouva le moyen de subtiliser subrepticement une somme de 200 fr. qu'il mit dans sa poche, se croyant sûr de l'impunité, tant il avait confiance dans son adresse.

Malheureusement, les sommes de 200 fr. ne disparaissent pas, même chez un dentiste, sans qu'on s'enquière aussitôt de leur sort, et celle-là fut trouvée en l'endroit susdit où elle n'était point allée seule.

Au théâtre, la prestidigitation rapporte des applaudissements; mais, en ville, elle occasionne quelquefois bien des inconvé-

nients : notre négroillon est en train d'y réfléchir aujourd'hui.

Les ouvriers charpentiers de la ville d'Angers, n'ayant pu s'entendre avec les patrons pour une augmentation du prix de l'heure de travail, se sont mis en grève, dit le *Patriote*.

Dans la journée de jeudi, la police d'Angers a cueilli, — ici le mot est juste — onze vagabonds qui flânaient emmy les prairies de la Savate, derrière l'Abattoir. Ces potiques amants du printemps fleuri se livraient aux douceurs du jeu de bouchon et autres délassements équivoques, lorsque la main des sergents de ville a mis fin à leurs innocents plaisirs. Quelques-uns de ces jeunes pastoureaux ont été reconnus pour avoir déjà été vus à la prison. Et l'on revient toujours.....! (*Union de l'Ouest*)

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne, MM. Barbet et Métayer, maire et adjoint de la commune de Saint-Macoux, sont suspendus de leurs fonctions.

Cet arrêté, dit le *Courrier de la Vienne*, est motivé par l'attitude gardée par ces deux magistrats lors des désordres qui se sont produits dans leur commune, les 27 et 28 mars dernier, à l'occasion des cérémonies du culte.

Non-seulement ils n'ont pris aucune mesure pour s'opposer à ces désordres, ou pour en prévenir le retour, mais encore ils n'ont, par aucune manifestation, indiqué qu'ils les désapprouvaient, et n'en ont informé ni l'autorité administrative supérieure, ni l'autorité judiciaire.

On sait que, d'après l'article 1^{er} du décret du 25 janvier 1868, la pêche du saumon de la truite et de l'ombre-chevalier est interdite du 20 octobre au 31 janvier; celle de tous les autres poissons et de l'écrevisse est interdite du 15 avril au 15 juin.

On nous demande si les jours des 10 octobre, 31 janvier, 15 avril et 15 juin se trouvaient compris dans l'interdiction.

Nous pouvons donner un renseignement positif à cet égard.

L'administration interprète l'article 1^{er} du décret dont il s'agit, en ce sens que : 1^{er} la pêche est interdite du 20 octobre inclusivement au 31 janvier inclusivement, pour les poissons voyageurs; — 2^o du 15 avril inclusivement au 15 juin inclusivement, pour les poissons sédentaires.

Ainsi donc, pour la prochaine ouverture de la pêche, on ne pourra commencer à pêcher que le 16 juin au matin, de même que pour la fermeture on devra cesser de pêcher le 14 avril au coucher du soleil.

LE PATRONAGE DES LIBÉRÉS DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Sur l'initiative de la Société générale de patronage établie au ministère de l'intérieur, l'importante question du patronage des libérés a été portée, aux sessions d'octobre et d'avril dernier, devant les assemblées départementales.

Les conseils généraux, auxquels elle a été soumise, ont unanimement exprimé, pour l'œuvre entreprise à Paris, la sympathie la plus chaleureuse, en émettant le vœu que son action s'étendît aux départements. La plupart d'entre eux, dans leurs délibérations, ont même exprimé le désir que le gouvernement favorisât, de tout son pouvoir, l'extension, en France, d'une institution si intéressante à l'étranger, dont l'utilité est reconnue par tous les publicistes qui s'occupent du régime pénitentiaire et, notamment, l'honorable rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les libérés, M. le vicomte d'Haussonville.

Ceux de la Seine-Inférieure, du Gard, de la Charente-Inférieure, de la Drôme, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Vienne ont pour mieux affirmer leur approbation appuyé leurs vœux par l'allocation de contributions.

Cette importante adhésion des conseils généraux fait un devoir à l'œuvre de patronage d'appliquer ses efforts à la création de sociétés dans les départements. Il a été publié à cet effet, sous ses auspices, un excellent livre, le *Patronage des libérés dans les départements*, dont l'auteur, M. Jules de Lamare, fondateur de la Société générale, a eu pour objet de fournir un guide sûr et complet aux personnes désireuses de former des comités correspondants comme à celles

veulent étudier l'intéressante question de la moralisation des libérés.

C'est dans le même but, c'est-à-dire en vue de rendre facile le fonctionnement du patronage sur tous les points de la France, que la Société générale a décidé de répandre, autant que possible, une brochure que le même publiciste vient de faire paraître, le *Patronage des libérés expliqué aux détenus*. C'est un véritable cours de morale pratique à l'usage de ceux qui, après avoir été flétris par la loi, veulent effacer, par une conduite honorable, la tache qu'un jugement leur a imprimée. Les enseignements que renferme ce traité, d'une forme simple et familière, qui n'exclut ni l'élévation, ni l'originalité des pensées, offrent non-seulement de l'intérêt pour ceux auxquels il est destiné, mais encore pour les lecteurs de toute catégorie qui y trouveront, notamment, des aperçus pleins de justesse sur le casier judiciaire et d'utiles indications sur la nouvelle législation relative à la surveillance de la haute police.

MANIÈRE SIMPLE D'EMPÊCHER LE LAIT DE TOURNER.

Dans les temps de chaleur et d'orage, il n'est pas rare de voir le lait se gâter. On peut éviter ce désagrément en employant un procédé dont nous avons constaté souvent l'efficacité, et qui consiste à jeter dans le lait, chaque fois que l'on a à redouter sa décomposition, soit quelques grains de sel (quatre ou cinq), soit un clou ou tout autre morceau de fer. Comment le fer, qui est un excellent conducteur de l'électricité, est-il un préservatif pour le lait, si sensible à l'action du fluide magnétique? C'est ce qu'un physicien pourrait seul nous dire.

On sait, d'ailleurs, que dans beaucoup de campagnes les paysans mettent toujours, en temps d'orage, un morceau de fer sous les poules couveuses pour empêcher les œufs de virer.

Rien de plus désagréable que de voir des fourmis dans les appartements et surtout dans les cuisines. Il existe cependant une plante pour éloigner ces insectes : c'est le Fenouil commun, vulgairement appelé Anis (*Feniculum vulgare*). Il croît dans tous les jardins et dans les terrains très-calcaires et très-chauds. Dans les Vosges, où on l'appelle Cumin, il croît spontanément dans les prairies, et la graine sert à parfumer les fromages de Gérardmer (Géromé), ce que les ignorants prennent pour de petits vers. On coupe la tige du Fenouil en petits morceaux que l'on place dans les trous d'où sortent les fourmis. Avec les feuilles on frotte les marches, le bas des murs et enfin les endroits d'où l'on veut faire fuir les fourmis.

Faits divers.

Le conseil municipal de Broons, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dinan, vient de décider qu'une statue de Bertrand Duguesclin serait érigée sur la principale place publique de la commune.

Le grand connétable est né en effet au château de la Motte-Broons, en 1320.

En 1820, le gouvernement de la Restauration lui avait fait élever, à l'Habitarelle, en face de Châteauneuf-Randon, un monument qui tombe en ruines aujourd'hui.

C'était le seul souvenir qui existât en France du glorieux capitaine contemporain de Charles V.

La France du Nord tient de source certaine que le capitaine Boyton a définitivement pris ses mesures pour une nouvelle traversée du Pas-de-Calais, à l'aide de l'appareil dont il est l'inventeur.

M. Boyton arrivera à Boulogne par le paquebot de Folkestone, le lundi 20 mai courant. Le 26, c'est-à-dire, deux jours après, il quittera le port de Boulogne pour se rendre, à la nage, au Gris-Nez, où il se reposera pendant quelques heures.

Il partira du cap Griz-Nez le jeudi 27 mai, à 2 heures 30 minutes du matin, pour gagner la côte anglaise.

Cette heure a été reconnue la plus propice à l'expérience du capitaine, à la suite d'études aussi complètes qu'intelligentes faites par M. Lefort, capitaine du port à Boulogne, et M. F. Méquin, pilote.

On lit dans le *Courrier de Bretagne* :

Un drame de famille, dont on ne connaît pas encore tous les détails, nous est signalé par un de nos correspondants.

Lundi dernier, un sieur X, du bourg de Plouhinec (Morbihan), dont la fille devait se marier hier, a tiré sur elle un coup de pistolet qui l'a blessée au bras. Tournant ensuite son arme contre lui-même, le père s'est fait à la tête une blessure qui, dit-on, met ses jours en danger.

Il est gardé à vue.

Samedi soir, au Théâtre-Français de Bordeaux, un tapageur empoigné par les agents de service a opposé la résistance la plus vive. A un moment donné, ayant réussi à désarmer un agent, il lui a porté un coup d'épée, que celui-ci a pu parer très-heureusement. Le cas de cet individu est d'autant plus grave qu'il sortait à peine du fort du Hâ, après y avoir séjourné pendant une année.

Le soldat Wacquier, du 42^e, condamné à mort par le conseil de guerre de Bordeaux pour assassinat sur la personne du sergent Bourcin, après avoir vu son pourvoi rejeté par la cour de cassation, s'était adressé au Président de la République. Son recours en grâce a été admis et sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

La parade d'exécution pour la dégradation du condamné a eu lieu samedi soir, à cinq heures, sur la place Magenta, à Bordeaux, au milieu d'un grand concours de curieux.

Un coup terrible, dit la *Liberté*, est porté à la teinture des cheveux féminins.

On a déjà pu remarquer, au bal donné l'autre semaine à l'hôtel de Luynes, un commencement d'application de la nouvelle mode qui n'est autre chose que l'usage renouvelé de la poudre à la maréchale, mais beaucoup plus légèrement qu'autrefois.

Il y aura aussi cette différence avec l'ancienne coutume que les jeunes filles ne se poudreront pas. Cela ne viendra qu'après le mariage, comme les diamants.

Dans le bourg de Tireh, en Turquie, un vigneron de cent vingt ans, qui travaillait encore tous les jours à sa vigne, vient de mourir. Il laisse une postérité composée de cinquante personnes : fils, petits-fils et arrière-petits-fils.

Le *Djeridei-Havadis* annonce, d'autre part, qu'une esclave âgée de plus de cent dix ans vient de mourir dans le harem du palais impérial. La défunte était entrée au palais sous le règne du sultan Abd-ul-Hamid-Khan et elle comptait plus de quatre-vingt-dix ans de services. Elle a vu le règne de quatre sultans. Cette véritable doyenne a été entermée, avec les honneurs qui lui étaient dus, dans l'enceinte du mausolée de la sultane Validé, à Ak-Seraïl.

Nous lisons dans le *Volkzeitung*, de Berlin, du 30 :

« Un soldat, jeune commerçant instruit et bien élevé, s'est jeté dans le Rhin, il y a quelques jours, et s'y est noyé. Dans une lettre adressée à ses parents, il déclare s'être suicidé parce que son lieutenant lui avait donné deux soufflets devant toute la compagnie pour un motif insignifiant. »

Le *Bulletin français* citait dernièrement un cas extraordinaire de léthargie d'une jeune fille en ce moment à l'hospice Cochin à Paris : ce fait nous remet en mémoire quelques cas du même genre qui ont donné lieu à des observations fort intéressantes consignées dans les archives des hôpitaux de Paris.

On voyait, en 1730, dans la salle Sainte-Martine, de l'Hôtel-Dieu, une femme âgée d'environ 30 ans, en proie à un sommeil léthargique extraordinaire qui ne dura pas moins de 4 ans.

Elle s'éveillait une fois par jour, pendant une demi-heure, prenait des aliments, puis s'endormait pendant une période de vingt-quatre heures.

Vers la fin de la quatrième année, cette femme sortit de cet état et parut reprendre

une bonne santé ; mais elle retomba bientôt et mourut au bout de 6 mois.

Un homme de 50 ans, charpentier de son métier, entra à la Charité dans le courant d'avril 1713.

Il avait la contenance d'un homme hébété, avec une disposition insurmontable à l'assoupissement.

Quelques jours après son arrivée, il tomba dans un profond sommeil : plus de connaissance, plus de sensibilité, privation entière de mouvement. D'un autre côté, l'air tranquille, la couleur vermeille, la respiration libre, le pouls ferme, égal et très-lent. M. Burette, médecin de cet hôpital, rebuté de l'inutilité des remèdes qu'il lui fit administrer, prit le parti de l'abandonner à la nature.

Le sommeil de ce malheureux dura depuis 3 mois. On se contentait, pour le soutenir, de lui faire avaler quelques cuillerées de bouillon avec beaucoup de peine. Entre autres expériences dont il fut l'objet, il fut plongé dans un bassin du jardin de la Charité, mais on le sortit de ce bain aussi profondément endormi que quand on l'y avait fait entrer.

Cet état persista pendant six mois. Le charpentier s'éveilla un beau jour, mais il était devenu idiot.

Le 14 juin 1766, l'Hôtel-Dieu de Paris reçut un malade des environs du Mans. Cet homme s'assoupit, le jour de son entrée, pour ne s'éveiller que huit jours après, et ainsi de suite, pendant plusieurs mois, de huitaine en huitaine.

Cette même année 1866, on lit dans les annales de médecine d'Angleterre un cas fort curieux de sommeil prolongé.

Un ecclésiastique d'Oxford s'assit dans un fauteuil sous prétexte d'une forte fatigue et s'y endormit pendant une semaine, pour ne s'éveiller que le dimanche. Ce jour-là, il se rendit à l'église afin d'exercer ses fonctions, puis il retourna chez lui, fit un bon repas et se rendormit de nouveau jusqu'au dimanche suivant. Cette période hebdomadaire, interrompue le dimanche régulièrement, dura plusieurs mois.

Même cas fut observé à Evreux en 1747. Une demoiselle fut prise de sommeil d'un lundi au dimanche. Elle s'éveilla ce jour-là, prit quelques aliments, alla entendre la messe à sa paroisse, éloignée d'un quart de lieue, puis retourna chez elle pour y dormir toute la semaine jusqu'au dimanche. Cet état dura deux ans.

On pourrait citer d'autres cas. Nous avons signalé les plus curieux. On le voit, chez les sujets dont il est parlé plus haut, les mêmes symptômes ne se font remarquer que chez le sujet qui dort actuellement à l'hospice Cochin.

UNE VILLE DETRuite.

Le 28 avril dernier, dit le *New-York Herald*, un violent incendie a éclaté à Oshkosh, à une heure et demie après-midi.

Oshkosh, capitale du comté de Winnebago, dans l'Etat de Wisconsin (Etats-Unis), est situé sur le *Fox-River*, à son entrée dans le lac de *Winnebago*; la ville serpente entre le lac et la rivière, qui se jette un peu plus loin dans le lac de la *Bute-des-Morts*. Sa population est de 9,000 habitants, et sa principale industrie, la fabrication de machines pour l'agriculture et la coupe des bois.

Le feu a pris dans la maison Morgan frères, qui se trouve dans Spaulding et Soeck, à un quart de mille ouest du cœur de la ville. Un violent vent d'ouest s'étant élevé à ce moment, les étincelles s'éparpillèrent dans les chantiers de bois de charpente du voisinage. Le feu s'étendit avec une telle rapidité qu'en un clin-d'œil plusieurs milles furent embrasés. Toute la région au nord et à l'ouest de Main street, construite en bois, fut immédiatement consumée; mais l'action principale de l'incendie se concentra de Division street à Algoma street sans que l'on ait pu songer seulement à faire la part du feu, toute cette partie de la ville étant construite en briques. En moins de soixante-quinze minutes, plusieurs grands établissements furent détruits; dans le nombre, nous citerons la maison Beckwith, l'Opéra de Harding, deux bureaux télégraphiques, le dépôt du chemin de fer de Chicago et de Saint-Paul et de l'église universaliste.

A trois heures et demie, le feu s'étendait à un mille carré, est et ouest; à peu près à ce moment, plusieurs explosions se firent entendre : on apprit bientôt que c'était la

poudrière qui venait de sauter en tuant cinq ou six personnes. La confusion était si grande qu'il était impossible de se rendre compte de ce qui se passait.

Les flammes atteignirent la rivière du côté sud, mais on put à temps préserver les bâtiments qui s'y trouvaient.

On estime à environ sept cent cinquante mille dollars, c'est-à-dire environ à cinq millions le chiffre des dégâts; plusieurs centaines de maisons ne sont plus que des décombres; une grande partie de la population d'Oshkosh est sans domicile, même sans ressources.

On retire à tout instant des cadavres calcinés, dont le nombre ne fait que s'accroître.

On essaya plusieurs fois d'établir des communications télégraphiques avec les villes les plus proches, pour demander des secours; mais, vu l'intensité du feu, on dut y renoncer.

Malgré le service très-actif des pompes à vapeur, malgré le dévouement de tous pour tous, le terrible fléau ne prit fin que lorsqu'il n'eut plus rien à consumer.

Mais, pour comble de malheur, la ville dut se défendre contre une bande de voleurs qui profitaient de cette bonne aubaine pour la piller. On forma aussitôt des comités de vigilance qui devenaient responsables des vols commis dans leur district; de plus, on demanda du renfort aux villes voisines qui, toutes, envoyèrent un détachement de police.

La ville d'Oshkosh, si coquette il y a quelques heures encore, n'est plus qu'un amas de décombres.

Les cerises. — Le *Progrès de Lyon* donne quelques détails sur ce fruit aussi rafraîchissant qu'hygiénique... à la condition de ne pas avaler les noyaux :

« La cerise est connue depuis l'an 680. Ce fut Lucullus qui rapporta de la ville de Cérasonte, près de la mer Noire, plusieurs arbres donnant un fruit rouge d'un goût exquis. Il les fit cultiver en Italie, où les nouvelles plantations prirent à merveille. Les fruits, qui furent très-goûtés par les populations, reçurent le nom de cerises, de celui de Cérasonte, leur sol natal.

» On peut évaluer le commerce des cerises à plusieurs millions. Dans le moment de leur abondance, les marchandes des rues, qui les débitent à raison de 10 à 15 centimes la livre, réalisent des recettes de 15 à 18 francs par jour.

» Les villes qui font le plus grand commerce de cerises sont Bordeaux, Béziers, Avignon. Celles dites de Montmorency sont très-estimées, mais leur nombre est très-restreint. On en vend des fausses sous ce nom.

» On expédie une grande quantité de cerises en Angleterre et en Russie. Ce sont surtout celles de Choisy-le-Roi ou cerises anglaises.

» Quant aux petits bâtons de cerises, voici quelques détails intéressants :

» Avec une livre de cerises, qui coûte, au commencement de la saison, 3 fr., les marchands peuvent garnir environ cent bâtonnets. Ces derniers reviennent à 40 centimes le cent. Ces cent bâtonnets exigent 30 c. de fil, plus 10 c. de feuilles de muguet. Calculez le bénéfice, en comptant les bâtonnets à 15 c. pièce pour l'acheteur.

» Avec le bois du cerisier, on fabrique des meubles. Après l'avoir laissé tremper un certain temps dans l'eau de chaux, ce bois, après le polissage, prend la teinte de l'acajou. Cependant on préfère généralement au cerisier le bois plus dur du mérisier, avec lequel on fait les échelles et les cercles pour les tonneaux. Sa sonorité le fait employer également par les luthiers. Les gros arbres servent dans les charpentes.

» Il découle souvent des branches du cerisier une sorte de matière gommeuse, appelée *gomme du pays*. Cette substance est utilisée dans les arts, et surtout dans l'appât des chapeaux.

» En médecine, l'écorce du cerisier est employée pour la fabrication d'un sirop propre à couper les fièvres.

» On sait que les queues de cerises ont des propriétés diurétiques.

» La cerise rend de grands services dans l'alimentation; citons seulement les confitures, les marmelades, le ratafia, le marasquin, le kirsch, sans oublier un vin très-agréable à boire, mais dont le défaut est de ne pas se conserver longtemps.

» Dans certains pays, en Suisse notamment, on fait sécher les cerises, et, pendant l'hiver, elles servent à faire une excellente soupe.

Pour les articles non signés : P. GÉNER.

Théâtre de Saumur.

Le **JEUDI 20 mai prochain**,
REPRÉSENTATION DE
M. BRINDEAU
Ex-sociétaire de la Comédie-Française
Et des artistes sous sa direction.
LE GRAND SUCCÈS DU JOUR

LA FILLE DE ROLAND
Drame en 4 actes, en vers, du Théâtre-Français, par M. Henri de Bornier.

Une seule représentation à Saumur.
M. BRINDEAU remplira le rôle de Charlemagne;
Mlle LAURIANNE celui de Berthe, fille de Roland;
M. ACH celui de Gérald;
M. MOREAU celui d'Amaury ou Ganelon.
Les costumes exactement copiés sur ceux de la Comédie-Française.

Prosper Mérimée, dans ce style à la fois sobre et élégant dont il avait le secret, et qui donne à tous ses ouvrages un cachet si particulier, excellait à peindre et à faire, pour ainsi dire, revivre les monuments et les chefs-d'œuvre des temps anciens. Sous le titre d'*Études sur les arts au moyen âge*, les éditeurs Michel Lévy frères viennent de publier un volume où ils ont réuni les morceaux les plus achevés de l'illustre écrivain sur cette matière, et dans lesquels l'histoire, la légende même, se trouvent si heureusement mêlées à l'archéologie, qu'ils n'ont pas moins d'attrait pour les gens du monde que d'intérêt pour les hommes compétents.

EAU FIGARO
Teinture par Cheveux et Barbe, garantie sans nitrates. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène Française, 1, B^e B. Nouvelle, Le n^o 52. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. RIVOY et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GÂTÉES
Par l'emploi du Benéfice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sociétés médicales
Prix : 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — — du soir.
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur, Le dimanche 23 mai 1875, à une heure après midi,
LES IMMEUBLES
Dont le détail suit,
Dépendant de la succession de M^{me} Marie Péan, veuve Rathouis.

- 1^o Une MAISON, à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 24; Sur la mise à prix de 3.600 fr.
- 2^o Une autre MAISON, n^o 10, même rue; Sur la mise à prix de 800 fr.
- 3^o Et un JARDIN, sur la rue de l'Hôtel-Dieu; Sur la mise à prix de 1.200 fr.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur. (248)

A VENDRE OU A LOUER
Pour la Saint-Jean 1875,
LA PROPRIÉTÉ DU JAGUENEAU
Actuellement occupée par M. Bréchignac.
Maison de maître, remise et écurie, jardin, vigne, fontaine d'eaux vives; le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares.
S'adresser, soit à M. Jules ROTTIER, rue Beaurepaire, à Saumur, soit à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

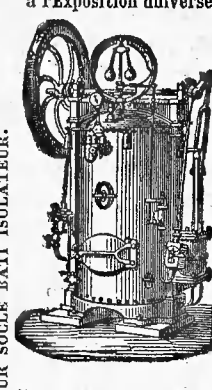
VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.
Le jeudi 20 mai 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Balzeau, propriétaire, rue d'Alsace (levée d'Eucaite), à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers lui appartenant.
Il sera vendu:
Plusieurs lits, commodes, secrétaires, tables de nuit en noyer et en acajou, pendules, glaces, tableaux, gravures, tapis, chaises, tables, fauteuils et autres meubles, batterie de cuisine, bois à brûler, bouteilles vides et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 juin 1875,
UNE MAISON
Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n^o 28,
SERVANT D'AUBERGE,
Avec cour, écurie, servitudes et dépendances.
S'adresser à M^e MEHOUSAS. (252)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite, LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
DIPLOME D'HONNEUR
MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872.
MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or) à l'Exposition universelle de Vienne 1873



portatives fixes et locomobiles; de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

Chaudière inexplosible
Nettoyage facile
Envoi franco du prospectus détaillé.

LES SEULES SUR SOCLE BÂTI ISOLATEUR.

GRANDE SPÉCIALITÉ
de machines à vapeur verticales portatives demi-fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible.

Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.
J. HERMANN-LACHAPÈLE
144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

LA CHEVELURE, LA VUE.
On offre 100 fr. par mois 5 0/0 et un dépôt d'extrait de graisse de sanglier, pour remplacer la Pomme à tous parfums, empêcher les cheveux de tomber et de grisonner. — Le pot, 3 fr.; 4 pots, 10 fr.
Lunettes, foyer cristal épuré, pour ramener la vue. — Prix: acier, 6 fr.; argent, 12 fr.; or, au poids. — Les foyers vont à toutes les vues, et lorsque l'on y voit sans lunettes, M. Guillon reprend les foyers à 3 fr., les montures or et argent, au poids.
Affranchir et un timbre, à M. Guillon, négociant à Trouville-sur-Mer.

ON DEMANDE un tourneur en fer.
S'adresser au bureau du journal.

WEBER
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.
S'adresser rue Dacier, n^o 11.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

LIQUEUR-D'OR
Cette liqueur d'Or!!! ce soleil en flacon, cet esprit parfumé, joint à l'efficacité hygiénique du suc des plantes qui en forme la base, l'ont fait proclamer la **reine des liqueurs**,
SE TROUVE DANS TOUS LES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS.
DÉPÔT CENTRAL: 6, BOULEVARD MONTMARTRE, A PARIS.
Adresser les commandes à MM. H. CHABOSEAU ET PAYEN, 28, B^e Bineau, à Levallois-Perret (Seine). — Envois par caisses de 12 litres ou de 24 1/2 litres, franco de port d'emballage. — PROVINCE, 6 fr. le litre; 3 fr. 25 le 1/2. (112)

MEDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8; 3^e édition par le docteur de Bruc. Prix 2 fr. 15 franco, chez A. Delahaye, libraire. Paris.

ÉPILEPSIE Guérison par le Gallium Vidal. Notice expédiée franco contre 1 fr. timb. poste adressés pharm. Vidal, Montpellier.

NEURALGIES Maux de Dents de Tête et d'Oreilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phylodonte de P. Maréchal, pharm. à Nancy. 1 fr. 25 le flac.; 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes bonnes pharmacies.

ÉCOULEMENTS Guérison radicale. — 30 ans de succès par capsules et injection **HOUITTE** Prix 3 fr.

ENCRE JAPONAISE
La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

ENCRE MODERNE
Noire en écrivant et restant toujours Limpide.
N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE
RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE DE L'ALIMENTATION




C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infaillibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que:

Stérilité	Enfance	Chlorose et Anémie	Rachitisme	Gastralgie, Dyspepsie	Épuisements
Impuissance	Fractures	Malad. infectieuses	Serofule, Goitre	Mauv. haleine, Migraine	Gonvalescence
Grossesse	Blessures	Cachexies, Scorbut	Herpétisme	Mal. chron. de poitrine	Accidents
Allaitement	Cario	Lymphatisme	Inappétence	Obésité	de la vieillesse

DÉPÔT G^{ral}: TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

NOUVEAUTÉS
Rue de la Tonnelle, N^o 28,
SAUMUR.
M. Eug. BIZERAY
DEMANDE DE BONNES OUVRIÈRES
Pour les robes et confections.
Se présenter (on gagne de bonnes journées)

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE
Fonds de garantie : **121 millions**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.
M. Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C^o, Banquier.
M. Clausse (Gustave), Propriétaire.
M. Demachy, Banquier. Régent de la Banque de France.
M. Vitry, ancien Ministre président le Conseil d'État.
M. Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France.
M. Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Ayvés.
MM. GENSEURS
M. Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change.
M. Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C^o, Banquier.
M. Bourcier (Ant^e), Propriétaire.
PRÉSIDENT HONORAIRE
M. Bourcier (F.), ancien Banquier, Propriétaire.
DIRECTEUR
M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

MM. ADMINISTRATEURS
M. La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans.
M. Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France.
M. Moreau (Frédéric), Négociant, Cens de la Banque de France.
M. Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C^o, Banquier.
M. Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France.
M. André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France.
M. De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.
M. Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE
Participation dans les bénéfices de la C^{ie}.
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... **28,107,916 fr.**
Arrérages payés aux Rentiers..... **129,628,204 fr.**
Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... **11,358,052 fr.**

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clémot; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de **650,000 fr.** Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrication **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1875.
Savon B.-D. à l'Amer de Beauf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.
SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central: **28, rue des Halles, 28, PARIS.**
EXIGER LA MARQUE **B.-D.**
Saumur, imprimerie de P. GODET.